

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.058

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES,
RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES ORANGERS »

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

VOTE : UNANIMITE

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière, une enquête publique s'est déroulée du 10 au 21 février 2014 inclus, en vue de l'incorporation dans le domaine public communal des voies, des réseaux et des espaces communs du lotissement « les Orangers », cadastrés BP 553, 556, 563, 565, 569, 577, BV 167 et 168.

Le rapport et les conclusions de Monsieur Jean-Claude ROLQUIN, commissaire enquêteur, en date du 28 février 2014, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur l'incorporation des voies, des réseaux et des espaces communs du lotissement «les Orangers » dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les articles R 141-4 et R 141-9 du Code de la Voirie Routière,
- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 10 au 21 février 2014 inclus en vue de l'incorporation dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « les Orangers »,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 28 février 2014,
- Considérant que rien ne s'oppose, à ce jour, à l'incorporation dans le domaine public communal des voies, des réseaux et des espaces communs du lotissement « les Orangers »,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « les Orangers » dans le domaine public communal,
- de passer un acte en la forme administrative pour l'acquisition et le transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées BP 553, 556, 563, 565, 569, 577, BV 167 et 168,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

REÇU
13 DEC. 2013
S/P ROCHEFORT

Département :
CHARENTE MARITIME
Commune :
ROYAN

Section : BP
Feuille : 000 BP 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/08/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
Branche de Saintes 4 Cours Charles De Gaulle
17108
17108 SAINTES Cedex
tél. 05/46/96/51/54 - fax 05/46/96/51/55
plgic.170.saintes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la réforme
de l'Etat

